



Congés exceptionnels pour un pacs

Par **nathalie**, le **11/03/2009** à **17:23**

Bonjour, je suis éducatrice spécialisée en CDI depuis 3,5 ans dans le même foyer. je me pacs en juin prochain. Je suis sous convention collective 66.
Ai-je droit à un ou plusieurs jours de congés pour un pacs (comme pour le mariage) ?
Si oui, Puis-je avoir un lien internet afin d'avoir un document à montrer à mon employeur ?
merci

Par **Visiteur**, le **12/03/2009** à **21:29**

bonsoir,
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do;jsessionid=AE255D31278E7C4C7CD375D07E3>
cette convention.. elle accorde des congés pour le décès du partenaire pacsé !!!!
rien pour la conclusion du pacs ???

Par **nathalie**, le **12/03/2009** à **23:08**

merci pour la réponse rapide. En fait, c'est ce que j'avais trouvé moi-même, mais je trouvais cela bizarre aussi. A croire que malgré tout ce qu'on en dit, le pacs ce n'est pas le mariage.
merci encore

Par **Visiteur**, le **13/03/2009** à **08:00**

essayez de voir avec le service paie.. si ils vous accordent des jours de congés...
bon

pacs....